

# **L'impact de la crise économique sur la pauvreté et la cohésion sociale**

**Fabrice HEYRIES**  
**Directeur général de l'action sociale (DGAS)**

Si l'on s'interroge sur les manifestations de la crise en France, on note une différence entre ce que l'on mesure administrativement – qui montre que la France résiste plutôt mieux que les autres pays – et les constats que font les associations et les collectivités locales. Il faut donc s'intéresser à la façon dont la France s'est organisée pour répondre à la crise et atténuer ses effets sur la pauvreté et l'exclusion.

Deux grands types de mesures ont été adoptées : les mesures monétaires et celles non monétaires. Au niveau monétaire, des mesures ont été définies avant la crise : elles sont consubstantielles au système français de protection sociale. Celui-ci est marqué par les dispositifs de prestations familiales, d'assurance chômage et de minima sociaux qui viennent en soutien aux personnes en situation de pauvreté. Avant la crise, le gouvernement s'était engagé à revaloriser ces dispositifs, ce qui a permis d'atténuer le choc. Ainsi, les prestations familiales et les allocations logement ont été revalorisées de 3 % début 2009, tandis que le minimum vieillesse augmentait de 7 % ; l'allocation adultes handicapés doit augmenter de 25 % sur cinq ans à compter de 2008 pour 1,5 milliard d'euros au total.

Si l'ensemble de ces mesures était mises en perspective, on constaterait qu'elles s'adressent à un nombre de personnes qui ont des revenus modestes. D'autres réponses monétaires ont été définies pour répondre à la crise ; elles sont ponctuelles et consistent en des appuis ciblés à tel ou tel type de population. Ainsi, une prime de Noël majorée a été versée fin 2008 pour 400 millions d'euros tandis que la prime de solidarité active, versée en avril 2009 à quatre millions de personnes, représente 800 millions d'euros. Autre exemple, une prime de 150 euros a été versée aux familles modestes avant l'été. Ces initiatives sont toutes ponctuelles et ciblées sur des personnes à bas revenu et sur des publics spécifiques.

Le RSA constitue un autre type de soutien monétaire. La décision de lancer le RSA a été prise avant la crise. Le RSA classique a deux vertus dans sa partie chapeau : il constitue un supplément de revenus pour des personnes en situation de pauvreté ou de bas revenus ; il vise à combattre les critiques faites à l'égard des dispositifs de protection sociale car il produira davantage d'effets incitatifs au retour à l'emploi, d'une manière structurelle, lorsque l'activité repartira.

Les initiatives non monétaires répondent à d'autres préoccupations. Pour lutter contre les phénomènes de pauvreté et garantir un bon niveau de cohésion sociale, il convient de faire attention à ce qu'une partie significative de la population ne soit pas durablement désinsérée du logement et de l'emploi. Le secteur de l'hébergement bénéficie actuellement d'une démarche de refondation, en réorganisant l'offre d'hébergement, en améliorant la fluidité avec un accès favorisé au logement et en suivant mieux les parcours. Cette initiative repose sur une meilleure connaissance des publics et des réponses à apporter. Ce travail est en cours et devrait rapidement déboucher sur des améliorations.

Au-delà de la grande exclusion, le gouvernement a choisi d'élargir son champ d'action et de développer une politique de cohésion sociale plus ambitieuse, notamment vers les femmes, liant les publics, et plus territorialisée, mettant en avant des notions nouvelles comme la lutte contre la maltraitance ou contre les discriminations, approches transversales reposant sur la prévention. La création prochaine de la Direction générale de la cohésion sociale, dotée de services déconcentrés mieux organisés, participe de cette ambition.